



Accusation de vols sans preuve, recours?

Par **olivertes**, le **14/12/2010 à 13:50**

Bonjour, rn
Je viens vous exposer ce qui est arriver à un ami dernièrement. rn
Il faisait tranquillement ces courses comme bien souvent dans la même enseigne. rn
Il a pris un saucisson qui est plusieurs fois tombé de son cadie, d'agacement il l'a mis dans sa poche pour plus qu'il tombe, et continue ses courses. rn
Et là "la directrice" du magasin vient le trouver en lui disant qu'il avait volé le saucisson. rn
Mon ami s'est plusieurs fois justifié de son acte en certifiant qu'il allait payé. rn
Elle l'a accusé d'autres vols (fromages par exemple, mais il en achète jamais en grande surface, puisque c'est moi qui le lui rapporte d'une coopérative). Il lui a demandé les vidéos pour preuves, elle a refusé. rn
Elle lui a fait du chantage, soit elle appelait les gendarmes, soit il payé 100€ de dédommagement. rn
Mon ami très perturbé par cet incident a payé les 100€, et est parti en lui laissant toutes ses courses. rn
Mon ami s'en rends malade, regrette d'avoir payé et de ne pas la laissé appeler les gendarmes. rn
Cette directrice est elle dans son droits? rn
Quel recours peut avoir mon ami? rn
Merci à tous pour votre aide.

Par **fabienne034**, le **14/12/2010 à 14:59**

BONJOUR rn
vous décrivez tout simplement une extorsion de fonds ! rn
le vol en grand magasin est constitué qu'une fois les caisses passées et pas avant. rn
Le chantage de payer pour ne pas se faire dénoncer est intolérable rn
imaginez que la directrice soit un directeur et que l'ami soit une amie ! rn
que lui aurait il demandé ? rn
Il faut porter plainte pour extorsions de fonds auprès du procureur de la république rn
pour tout savoir sur la plainte pénale rn
<http://www.fbIs.net/recourspenaux1.htm>